

Le 17 avril 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grosse-Île tenue le 17 avril 2023 dans la salle de conférence municipale située au 1-006, chemin Jerry, Grosse-Île, Québec. La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de la mairesse, Madame Diana-Joy Davies, et à laquelle il y a quorum.

Sont présentes:

Mairesse: Diana-Joy Davies

Conseillères: Kathy Burke
Nancy Clark
Katrina Keating

Greffière-trésorière adjointe: Maxine Matthews

Sont absentes
Conseillères: Marlene Boudreau
Johanne Clark
Miranda Matthews

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

N2023-051 La mairesse, Diana-Joy Davies, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R2023-052 Sur une proposition de Katrina Keating
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal
 - 1.4 Correspondance
 - 1.4.1 Affaires découlant de la correspondance
2. Actes administratifs du conseil
 - 2.1 Rapports administratifs
 - 2.1.1 Approbation des comptes à payer
 - 2.1.2 Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine –
Dossiers régionaux – Mise à jour
3. Actes législatifs du conseil
 - 3.1 Fonctionnaire municipal désigné

- 3.2 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 3.3 Offre de services – Coopérative d'informatique municipale (Fédération québécoise des municipalités) – Logiciels de gestion municipale
- 3.4 Entreprise Sociale les Îles – Demande d'exemption de taxes municipales
- 3.5 Offre de services - FQM
4. Affaires diverses
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2023.

R2023-053

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2023.

CORRESPONDANCE

N2023-054

Les membres du conseil ont obtenu une copie de la liste de correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire ; les membres du conseil en ont pris connaissance. La mairesse passe en revue les points inscrits à la liste et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

RAPPORTS ADMINISTRATIFS

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

R2023-055

Sur une proposition de Katrina Keating
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

D'approuver le paiement des comptes pour le mois se terminant le 31 mars 2023 au montant de 82, 270.57\$; cette liste est déposée au registre des comptes à payer.

COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE – DOSSIERS RÉGIONAUX – MISE À JOUR

N2023-056

La mairesse, Diana-Joy Davies, passe en revue les points inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue mardi le 11 avril 2023 et, a présenté sa mise à jour en conséquence.

ACTES LÉGISLATIFS DU CONSEIL

FONCTIONNAIRE MUNICIPAL DÉSIGNÉ

ATTENDU QUE les règlements municipaux précisent qu'une personne doit être nommée comme fonctionnaire désigné, par résolution du conseil, afin d'appliquer les dispositions de ces règlements ;

ATTENDU QUE cette personne doit également être autorisée, par résolution du conseil, à délivrer les constats d'infraction concernant desdits règlements ;

EN CONSÉQUENCE

R2023-057

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE l'Inspectrice Municipale, Judith Landry, soit désignée comme le fonctionnaire municipal responsable de l'application des dispositions et de la délivrance des constats d'infraction concernant les règlements suivants de la Municipalité de Grosse-Île:

- Dérogations mineures 2010-004
- Zonage 2012-002
- Lotissement 2012-003
- Construction 2012-004
- Permis et certificats 2012-005
- Usages conditionnels 2012-006-1
- Nuisances 2014-004
- Démolition d'Immeubles 2023-001

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

R2023-058

Sur une proposition de Katrina Keating
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, soit, par la présente, déléguée à déposer une demande d'aide financière au montant de 15, 000\$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale, Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)* afin de réaliser des améliorations routières sur le chemin Red Head et chemin Park

OFFRE DE SERVICES COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) LOGICIELS DE GESTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE PG Solutions, le fournisseur actuel de la municipalité pour ses logiciels de gestion municipale, a avisé les municipalités à l'automne 2022 qu'ils élimineront progressivement les logiciels de gestion municipale et passeront à une nouvelle plateforme intitulée AURORA;

ATTENDU QUE cette nouvelle plateforme ne répond pas aux attentes de la municipalité et ne semble pas aussi sécurisée que les logiciels de gestion municipale actuels qui sont offerts par PG Solutions;

ATTENDU QU' à cet effet, la Municipalité de Grosse-Île a demandé une offre de services de la Coopérative d'informatique municipale de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui offre des logiciels de gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE

R2023-059

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Katrina Keating
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE l'offre de services reçue de la Coopérative d'informatique municipale (Fédération québécoise des municipalités) afin d'acquérir et de mettre en œuvre des logiciels de gestion municipale au montant de 21 576.21\$, taxes incluses, soit acceptée. Ce montant comprend également le coût des services tels que la formation, l'intégration des données du rôle d'évaluation foncière et le support technique ainsi que les mises à jour au cours de la première année. Le coût pour les années subséquentes sera approximativement 3 800.00\$ plus les taxes applicables.

ENTREPRISE SOCIALE LES ÎLES DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES MUNICIPALES

ATTENDU QUE l'Entreprise Sociale les Îles a transmis une demande à la Commission municipale le 13 mars 2023, pour une reconnaissance d'une exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 559, chemin Principal, Grosse-Île;

ATTENDU QUE l'Entreprise Sociale les Îles est un organisme local à but non lucratif qui contribue au bien-être social des citoyens de la communauté;

ATTENDU QUE la municipalité a l'occasion d'exprimer son opinion relatif à cette demande;

EN CONSÉQUENCE

R2023-060

Sur une proposition de Kathy Burke
Appuyée par Nancy Clark
Il est résolu à la majorité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse-Île fasse part, à la Commission municipale, de son intention d'appuyer l'Entreprise Sociale les Îles concernant leur demande de reconnaissance d'une exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 559, chemin Principal, Grosse-Île.

OFFRE DE SERVICES FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grosse-Île est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE

R2023-061

Sur une proposition de Nancy Clark
Appuyée par Kathy Burke
Il est résolu à l'unanimité des Conseillères présentes

QUE la Municipalité de Grosse-Île mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

QUE la mairesse, Diana-Joy Davies, soit autorisée à signer, au nom de la Municipalité de Grosse-Île, l'offre de service de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour les services susmentionnés.

PÉRIODE DE QUESTIONS

N2023-062

Aucun membre du public n'est présent.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

R2023-063

Sur une proposition de Katrina Keating, la séance est levée à 20h30.

Diana-Joy Davies
Mairesse

Maxine Matthews
Greffière-trésorière adjointe